

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/37

Objet : Signature d'une promesse de vente

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/26 en date du 28 mars 2014 relative à des signatures de promesse de vente ;

Considérant qu'il y a des personnes, en lien avec le constructeur Stéphane Berger, intéressées par l'achat d'un lot compris dans la zone de l'AFUL Hinter den Gaerten appartenant à la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de signer une promesse de vente avec Monsieur Jonathan BUDA et Madame Sophie WASILEWSKI épouse BUDA domiciliés au 1A rue de la Croix à LIPSHEIM concernant le lot 16 de l'annexe à la présente délibération, d'une superficie de trois ares et soixante cinq centiares (3,65 ares) pour un montant HT de 69 958,33 € et de 83 950 € TTC ; n acompte de 20 988 € HT (25 185,60 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

DECIDE de signer cette promesse de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/26 en date du 28 mars 2014 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/38

Objet : Acquisition de deux parcelles par la commune – lieu-dit Hinter den Gaerten

Considérant que le propriétaire des parcelles 183 et 184 de la section 2 souhaite vendre ces parcelles ; qu'elles auraient des avantages particuliers pour la commune dans le projet de viabilisation de la zone Hinter den Gaerten (élargissement du cheminement piéton tout du long, agrandissement des espaces verts et meilleure accessibilité des lots au nord est de la zone) ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE d'acquérir en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/26 en date du 28 mars 2014 susmentionnée les parcelles :

- N° 183 Section 2 pour une superficie de un are et vingt cinq centiares (1,25 ares), situé en zone IAU3 du PLU, pour un montant HT de 3 437,5 € et 4 125 € TTC ;
- N° 184 Section 2 pour une superficie de quatre ares et quatre vingt neuf centiares (4,89 ares), située en zone UA du PLU, pour un montant HT de 67 400 € et 80 880 € TTC ;

Parcelles appartenant à Madame Cécile ULRICH veuve KAUFFMANN domiciliée au 8 rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/39

Objet : Délibération modificative n° 2 – budget annexe

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/13 du 21 février 2014 adoptant le budget annexe de l'exercice 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/24 du 28 mars 2014 relative à la modification n° 1 du budget annexe ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/39 du 25 avril 2014 relative à l'acquisition de deux parcelles au lieu-dit Hinter den Gaerten ;

Le maire propose la modification suivante :

Virements de crédits aux comptes de **dépenses de fonctionnement** suivants :

Crédit à réduire	Article 673 Titres annulés	- 100 €
Crédit à ouvrir	Article 678 Autres charges exceptionnelles	+ 100 €

Création de crédits supplémentaires en **investissement** aux comptes suivants :

Dépenses	Article 2111 Terrains nus	+ 85 005 €
Recettes	Article 024 Produits des cessions d'immobilisations	+ 85 005 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

MODIFIE le budget conformément aux propositions du maire, la section d'investissement présente un budget cumulé de 694 308 € et la section de fonctionnement un budget équilibré inchangé de 40 439 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/40

Objet : Modification de la limite territoriale dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier dans la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG avec extension sur la commune de HOHENGOEFT

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son Livre 1^{er} ;

Vu la lettre en date du 16 avril 2014 du Conseil Général proposant à l'approbation du conseil municipal le projet suivant :

Modification de la limite territoriale :

La commission communale d'aménagement foncier de Wintzenheim-Kochersberg propose le projet de modification de la limite territoriale de la commune de Wintzenheim-Kochersberg avec la commune de Hohengoef, tel qu'il figure sur le plan d'ensemble joint.

La modification de la limite territoriale, en application de l'article R. 123-18, de la commune de Wintzenheim-Kochersberg avec la commune de Hohengoef est représentée par un trait rouge sur le plan annexé, à savoir :

- la commune de Wintzenheim-Kochersberg cède à la commune de Hohengoef une surface de 1 ha 52 a 32 ca coloriée en vert sur le plan joint et reçoit de la commune de Hohengoef une surface de 1 ha 52 a 32 ca coloriée en rose sur le plan joint ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE la modification apportée à la limite territoriale avec la commune de Hohengoeft telle qu'elle figure sur le plan d'ensemble annexé à la présente délibération ;

DEMANDE au préfet du Bas-Rhin, qu'en application de l'article L. 123-5 du code rural et de la pêche maritime, cette limite soit modifiée conformément au plan d'ensemble annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/41

**Objet : Signature de la charte d'entretien des espaces communaux en Alsace – démarche
« zéro pesticide »**

Vu la directive cadre relative à l'eau n° 2000/60/CE en date du 23 octobre 2000 ;

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1^{er} du Livre II ;

Vu la charte proposée par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en vue de mettre en place un certain nombre d'actions pour remédier à la pollution des eaux souterraines et superficielles ;

Le conseil municipal, entendu les explications et la charte proposée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de s'engager dans ce programme et d'adhérer à la démarche « zéro pesticide » ;

AUTORISE le maire à signer ladite charte.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/42

Objet : Désignation de deux représentants de la commune auprès de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011/31 en date du 1^{er} juillet 2011 relative à l'adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Bas-Rhin ;

Considérant qu'il y a eu le renouvellement du conseil municipal en date du 23 mars 2014 et que de nouveaux représentants doivent être désignés ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DESIGNE, pour représentants de la commune aux organes représentatifs de l'EPF un délégué titulaire et un délégué suppléant comme suit :

Titulaire : Pascal STUTZMANN

Suppléant : Richard RUSCH

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/43

Objet : Désignation des délégués de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale

Vu la délibération du conseil municipal n° 2012/53 en date du 23 novembre 2012 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Action Sociale (GAS) du Bas-Rhin ;

Considérant que l'adhésion au GAS permet une adhésion au contrat collectif CNAS ; que la commune doit être représentée au sein du CNAS par un(e) délégué(e) élu(e) et un(e) délégué(e) agent ;

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal du 23 mars 2014, il y a lieu de désigner des nouveaux délégués auprès du CNAS ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DESIGNE comme délégué élu Patrick GRESSER et comme déléguée agent Madame Sabine LOUYOT.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/44

Objet : Désignation de deux conseillers municipaux chargés de la chasse

Vu le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales pour la période du 1^{er} février 2006 au 1^{er} février 2015, adopté par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2005, et notamment son article 32 qui prévoit, au sein de la commission consultative intercommunale de la chasse, la présence du maire et de deux conseillers désignés par le conseil municipal ;

Considérant que le renouvellement du conseil municipal du 23 mars 2014 nécessite la désignation de deux nouveaux conseillers municipaux en charge de la chasse ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de désigner Ludovic STIEBER et Richard RUSCH comme conseillers communaux chargés de la chasse et comme membres constitutifs de la commission consultative intercommunale de chasse du Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH